Ville de REDON

Secrétariat Général

Compte-Rendu Sommaire de la séance du Conseil Municipal en date du 31 mars 2016

Après examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le Conseil Municipal :

• **PREND CONNAISSANCE** des décisions suivantes, prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

OCCUPATION D'UN EMPLACEMENT DE PARKING

Parking "Rue des Douves"

- **23 décembre 2015** : Signature de conventions entre la Ville et ALLIANZ AGENCE, domiciliée 2 rue des Douves à Redon, fixant les modalités d'occupation des emplacements de stationnement n° 8, 9 et 21.
Ces conventions sont consenties pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2016, renouvelables ensuite par tacite reconduction d'année en année, sans pouvoir excéder douze ans, moyennant une redevance annuelle fixée chaque année par le conseil municipal.

- **26 février 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et Madame Cécile DESCLOQUEMANT HERBAIN, domiciliée 6 rue du Maréchal Foch à Redon, fixant les modalités d'occupation de l'emplacement de stationnement n° 22.
Cette convention est consentie pour une durée d'un an à compter du 1er mars 2016, renouvelable ensuite par tacite reconduction d'année en année, sans pouvoir excéder douze ans, moyennant une redevance annuelle fixée chaque année par le conseil municipal.

OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNAUX

Salle rue Nominoë

- **19 janvier 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Union d'Ille-et-Vilaine C.L.C.V. (Consommation, logement et cadre de vie), représentée par sa Présidente, Madame DALIBOT, fixant les modalités d'occupation d'une salle rue Nominoë (grande salle), pour y tenir des permanences d'accès au droit.
Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, le vendredi, de 15h00 à 17h00, du 1er février au 31 août 2016.

Halles Garnier

- **9 février 2016 :** Signature d'une convention entre la Ville et la Capitainerie du Port, représentée par son Directeur, Monsieur Roger MANUEL, fixant les modalités d'occupation de la Nef Garnier, située quai Jean Bart, pour l'organisation d'une formation secourisme, du vendredi 8 au dimanche 10 avril 2016.
Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

- **10 février 2016 :** Signature d'une convention entre la Ville et l'association Redon Vélos Loisirs, représentée par son Président, Monsieur Philippe POCCESCHI, fixant les modalités d'occupation des Halles Garnier, située quai Jean Bart, pour l'organisation d'un vide grenier et d'un troc vélo, le dimanche 26 juin 2016.
Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Salle des Greniers à sel

- **25 février 2016 :** Signature d'une convention entre la Ville et l'association La Rotonde, représentée par son Président, Monsieur Vincent FOLATRE, fixant les modalités d'occupation de la salle des Greniers à sel, pour l'organisation de répétitions dans le cadre d'un spectacle et pour une exposition de sculptures et peintures dans le cadre des arts en mai.
Cette mise à disposition est consentie, à titre gratuit, du 1er avril au 21 avril 2016 pour l'installation de l'exposition et les répétitions et du 22 avril au 12 mai 2016 pour l'exposition.

ACTIVITÉS PÉRI-ÉDUCATIVES

À caractère sportif

- 7 mars 2016 : Signature d'un avenant à la convention de partenariat entre la Ville et l'association Groupement Culturel Breton en Pays de Vilaine, représentée par son Président, Monsieur Tudual HERVIEUX, relative à la mise en œuvre d'activités péri-éducatives (jeux traditionnels bretons) destinées aux enfants de l'école élémentaire Charlie Chaplin.
L'avenant prend effet à compter du 1er septembre 2015 jusqu'au 5 juillet 2016, moyennant la somme de 27 € TTC par heure.

MARCHÉS PUBLICS

Marchés de travaux

- 11 février 2016 : Signature d'un marché pour la restructuration de la voirie communale 2015, passé selon une procédure adaptée, avec la société PIGEON TP LOIRE ANJOU de Sainte Marie (35), pour un montant de 123 265,52 € HT.

- 8 mars 2016 : Signature d'un marché pour la réalisation d'un diagnostic des réseaux par essais à la fumée et inspection colorants dans le cadre de la fiabilisation et la réhabilitation des réseaux d'eaux usées, passé selon une procédure adaptée, avec la SARL GHP de Nantes (44), pour un montant total de 75 726,60 € HT, correspondant à la solution de base + les tranches conditionnelles n° 1 et 2.

- 16 mars 2016 : Signature d'un marché pour l'inspection télévisée des réseaux dans le cadre de la fiabilisation et la réhabilitation des réseaux d'eaux usées, passé selon une procédure adaptée, avec l'entreprise CEQ OUEST de Pluneret (56), pour un montant total de 17 148,83 € HT, décomposé comme suit: 10 136,77 € HT pour la prestation Ville et 7 012,06 € HT pour la prestation SMITREU.

Marchés de fournitures et services

- 22 février 2016 : Signature d'un marché de fournitures de bureaux pour les services municipaux avec les attributaires suivants :

- lot n° 1 - fournitures de bureau, articles d'écriture, fournitures diverses : Société DELTA BUREAU de Rennes (35), pour un montant minimum annuel de 3 000,00 € HT et un montant maximum annuel de 8 000, 00 € HT (rabais sur catalogue : 50 %),
- lot n° 2 - consommables informatiques : Société OFFICEXPRESS de Saint-Denis La Plaine (93), pour un montant minimum annuel de 1 800,00 € HT et un montant maximum annuel de 3 000, 00 € HT (rabais sur catalogue : 65 %),
- lot n° 3 - lot réservé à un atelier protégé : Société ANTILOPE de Marseille (13), pour un montant minimum annuel de 200,00 € HT et un montant maximum annuel de 500, 00 € HT (rabais sur catalogue : 30 %).

Ce marché est passé pour une durée initiale d'un an, du 23 février 2016 au 22 février 2017, reconductible ensuite 3 fois pour une durée d'un an, sans qu'il puisse excéder 4 ans.

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION A DES ASSOCIATIONS OU ORGANISMES

- **25 février 2016** : Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Association des Maires d'Ille-et-Vilaine pour l'année 2016, moyennant un coût de 3 261,00 €.

- **8 mars 2016** : Renouvellement de l'adhésion de la Ville à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2016, moyennant un coût de 500,00 €.

CONCESSIONS DE CIMETIÈRE

- 26 février 2016 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Monsieur Jacques DE PIOGER, pour une durée de trente ans, à compter du 26 février 2020, moyennant la somme de 224,00 €.

- 26 février 2016 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Michèle MAHÉ, pour une durée de trente ans, à compter du 4 mars 2010, moyennant la somme de 224,00 €.

- 26 février 2016 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Monsieur Erwan NICOULAUD, pour une durée de trente ans, à compter du 29 mars 2014, moyennant la somme de 224,00 €.

- 26 février 2016 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Monsieur Maurice PICHON, pour une durée de trente ans, à compter du 2 avril 2014, moyennant la somme de 224,00 €.

- 26 février 2016 : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Monsieur Marcel DURAND, pour une durée de cinquante ans, à compter du 10 février 2016, moyennant la somme de 440,28 €.

• Par 21 voix pour et 7 abstentions, **ADOPTE** le projet d'aménagement du centre technique municipal, **APPROUVE** l'opération d'investissement, **VALIDE** le plan de financement prévisionnel comme suit :

DÉPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Travaux Panneaux photovoltaïques	1 100 000 200 000	Fonds de soutien investissement DETR Autofinancement Ville	780 000 90 000 430 000
Total des dépenses	**1 300 000**	**Total des recettes**	**1 300 000**

DÉCIDE de solliciter le fonds de soutien à l'investissement et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

• A l'unanimité, **DECIDE,** dans le cadre de l'appel à projets 2016 pour la politique de la Ville / Quartier prioritaire de Bellevue, d'attribuer les subventions suivantes :

- Association Les P'tits Débrouillards : 1 500 € (La science en bas de chez toi à Bellevue)
- Association Confluence : 750 € (Formation des membres du Conseil Citoyen)
- Association Confluence : 1 500 € (Les mardis de Bellevue)
- Compagnie Léz'Arts Hachés : 5 000 € (Festival solidaire)
- Drolatic Industry : 1 690 € (Faire découvrir aux enfants l'univers de la marionnette et de l'objet animé)
- Office Municipal des Sports : 1 900 € (Forum des sports de Bellevue)
- Office Municipal des Sports : 700 € (Journée sport et culture)
- OFIS : 1 000 € (Animation de proximité)
- OFIS : 5 500 € (Bellev'urbaines)

• A l'unanimité, **DECIDE** l'acquisition des parcelles cadastrées section I n° 537, 538 et 539 pour une contenance totale de 1 450 m², situées dans le marais de Lanrua et appartenant à Messieurs Patrick et Jean-Serge BRETON (propriétaires en indivision), au prix de 3 625,00 euros (prix net vendeur) et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Affaires Foncières à signer l'acte notarié à intervenir et tous les documents afférents.

• A l'unanimité, **ACCEPTE** la cession gratuite par Monsieur et Madame Christian DESPRES, au profit de la Ville de Redon, de la parcelle cadastrée section AM n° 443 pour une superficie de 3 m², située rue des Douves, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Affaires Foncières à signer l'acte notarié à intervenir et tous les documents afférents et **PRECISE** que les frais de géomètre et de notaire liés à cette cession gratuite seront à la charge de la Commune de Redon.

• A l'unanimité, **DECIDE** de solliciter une subvention auprès du Ministère de la Culture et de la Communication à hauteur de 50 % du coût de l'étude patrimoniale sécuritaire et sanitaire du monastère des Calvairiennes, **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de la Région Bretagne et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes.

• A l'unanimité, **APPROUVE** le déclassement de la route départementale n° 65 (rue du Général de la Ferrière et rue des Fontaines Feuillées) sur une longueur de 1 920 mètres linéaires et décide son incorporation dans le domaine public communal, **DEMANDE** que les travaux de remise en état soient effectués par le Conseil Départemental préalablement au déclassement et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de remise.

• A l'unanimité, **ACCEPTE** la réalisation de la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la rue de Cotard (partie comprise entre le boulevard Jean-Baptiste Lelievre et la rue Marcel Quercia) par les Services Techniques de la Ville et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Pays de Redon.

• A l'unanimité, **DECIDE** la mise en place du dispositif "argent de poche", **DECIDE** de financer le dispositif "argent de poche" à hauteur de 1 000 euros pour les missions effectuées au sein des services de la Ville pour l'année 2016, **FIXE** le tarif de 15 euros pour une mission d'une demi-journée avec une pause réglementaire et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération et à engager toutes les démarches relatives à cette affaire.

• Par 21 voix pour et 7 voix contre, **ADOPTE** les tarifs des insertions publicitaires dans le bulletin municipal pour l'exercice 2016 comme suit :

	Page intérieure	Dernière page
1 page	668,00 €	974,00 €
1/2 page	398,00 €	609,00 €
1/3 page	268,00 €	398,00 €
1/4 page	193,00 €	303,00 €
1/6 page	170,00 €	241,00 €
1/8 page	154,00 €	180,00 €

PRECISE que ces tarifs sont assujettis à la TVA, **DECIDE** que le prestataire encaissera 60 % du produit généré, auquel s'ajoute la TVA et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec le prestataire la convention relative aux modalités d'insertion d'encarts publicitaires dans les bulletins municipaux.

• A l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion Ville du Receveur, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour l'exercice 2015.

• A l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion Eau du Receveur, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour l'exercice 2015.

• A l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion Assainissement du Receveur, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour l'exercice 2015.

• A l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion Assainissement Non collectif du Receveur, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour l'exercice 2015.

• A l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion Cimetière-Caveaux du Receveur, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour l'exercice 2015.

• A l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion Maison Médicale du Receveur, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour l'exercice 2015.

• A l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion production d'énergie photovoltaïque du Receveur, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour l'exercice 2015.

• Par 20 voix pour et 7 abstentions (le Maire ne prend pas part au vote), **APPROUVE** le compte administratif Ville établi pour l'exercice 2015, faisant apparaître les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement: ..... 12 061 970,10 €
Recettes de fonctionnement : ..... 16 723 198,91 €
(dont l'excédent de fonctionnement reporté de 3 000 000 €)
Résultat de fonctionnement : ..... 4 661 228,81 €

Dépenses d'investissement : ..... 3 338 539,95 €
Recettes d'investissement : ..... 3 595 339,20 €
(dont résultat d'investissement reporté de 1 156 659,12 €)
Résultat d'investissement : ..... 256 799,25 €

Résultat global de clôture : ..... 4 918 028,06 €

Restes à réaliser - Dépenses : ..... 7 200 939,54 €
Restes à réaliser - Recettes : ..... 4 100 494,04 €
Résultat des restes à réaliser : ..... - 3 100 445,50 €

Résultat réel de clôture : ..... 1 817 582,56 €

• Par 20 voix pour et 7 abstentions (le Maire ne prend pas part au vote), **APPROUVE** le compte administratif Eau établi pour l'exercice 2015, faisant apparaître les résultats suivants :

Dépenses d'exploitation : ..... 345 022,63 €
Recettes d'exploitation : ..... 309 092,03 €
Résultat d'exploitation : ..... - 35 930,60 €

Dépenses d'investissement : ..... 82 607,06 €
Recettes d'investissement : ..... 634 639,65 €
(dont résultat d'investissement reporté : 422 669,69 €)
Résultat d'investissement : ..... 552 032,59 €

Résultat global de clôture : ..... 516 101,99 €

Restes à réaliser - Dépenses : ..... 124 385,42 €
Restes à réaliser - Recettes : ..... 0 €
Résultat des restes à réaliser : ..... - 124 385,42 €

Résultat réel de clôture : ..... 391 716,57 €

• Par 20 voix pour et 7 abstentions (le Maire ne prend pas part au vote), **APPROUVE** le compte administratif Assainissement établi pour l'exercice 2015, faisant apparaître les résultats suivants :

Dépenses d'exploitation : ..... 149 109,66 €
Recettes d'exploitation : ..... 228 151,06 €
Résultat d'exploitation : ..... 79 041,40 €

Dépenses d'investissement : ..... 48 061,43 €
Recettes d'investissement : ..... 844 032,56 €
(dont résultat d'investissement reporté de 664 067,40 €)
Résultat d'investissement : ..... 795 971,13 €

Résultat global de clôture : ..... 875 012,53 €

Restes à réaliser - Dépenses : ..... 437 845,39 €
Restes à réaliser - Recettes : ..... 0,00 €
Résultat des restes à réaliser : ..... - 437 845,39 €

Résultat réel de clôture : ..... 437 167,14 €

• Par 20 voix pour et 7 abstentions (le Maire ne prend pas part au vote), **APPROUVE** le compte administratif Assainissement non Collectif établi pour l'exercice 2015, faisant apparaître les résultats suivants :

Dépenses d'exploitation : ..... 0 €
Recettes d'exploitation : ..... 3 422,69 €
(dont résultat d'exploitation reporté : 3 112,69 €)
Résultat d'exploitation : ..... 3 422,69 €

Dépenses d'investissement : ..... 0 €
Recettes d'investissement : ..... 0 €
Résultat d'investissement : ..... 0 €

Résultat global et réel de clôture : ..... 3 422,69 €

• Par 20 voix pour et 7 abstentions (le Maire ne prend pas part au vote), **APPROUVE** le compte administratif Cimetière-Caveaux établi pour l'exercice 2015, faisant apparaître les résultats suivants :

Dépenses d'exploitation : ..... 22 434,82 €
Recettes d'exploitation : ..... 25 341,19 €
(dont résultat reporté : 1 784,75 €)
Résultat d'exploitation : ..... 2 906,37 €

Résultat global et réel de clôture : ..... 2 906,37 €

• Par 20 voix pour et 7 abstentions (le Maire ne prend pas part au vote), **APPROUVE** le compte administratif Maison Médicale établi pour l'exercice 2015, faisant apparaître les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement: .....73 686,54 €
(dont résultat reporté : 32 920,39 €)
Recettes de fonctionnement : .....77 220,06 €
Résultat de fonctionnement : .....3 533,52 €

Dépenses d'investissement :.....162 611,93 €
Recettes d'investissement :.....262 715,73 €
(dont résultat reporté : 194 109,69 €)
Résultat d'investissement :.....100 103,80 €

Résultat global de clôture : ..... 103 637,32 €

Restes à réaliser - Dépenses :.....39 597,57 €
Restes à réaliser - Recettes :.....0,00 €
Résultat des restes à réaliser :..... - 39 597,57 €

Résultat réel de clôture : .....64 039,75 €

• Par 20 voix pour et 7 abstentions (le Maire ne prend pas part au vote), **APPROUVE** le compte administratif Production d'Energie Photovoltaïque de l'exercice 2015, faisant apparaître les résultats suivants :

Dépenses d'exploitation .....1 721,47 €
Recettes d'exploitation .....15 071,47 €
(dont résultat reporté : 7 520,24 €)
Résultat d'exploitation : .....13 350,00 €

Dépenses d'investissement :.....4 228,04 €
(dont résultat reporté : - 4 228,04 €)
Recettes d'investissement :.....0,00 €
Résultat d'investissement :..... - 4 228,04 €

Résultat global de clôture : .....9 121,96 €

Restes à réaliser - Dépenses :.....4 228,04 €
Restes à réaliser - Recettes :.....0,00 €
Résultat des restes à réaliser :.....0,00 €

Résultat réel de clôture : .....4 893,92 €

• Par 21 voix pour et 7 voix contre, **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement du compte administratif Ville 2015 au budget primitif Ville 2016, comme suit :

- **3 000 000,00 €** en section de fonctionnement, en excédent de fonctionnement reporté, au compte 002.
- **1 661 228,81 €** en section d'investissement, en excédent de fonctionnement capitalisé, au compte 1068.

• Par 21 voix pour et 7 abstentions, **DECIDE** d'affecter l'intégralité de l'excédent d'exploitation de **79 041,40 €** du compte administratif Assainissement de l'exercice 2015 au budget primitif Assainissement 2016, en section d'investissement, en autres réserves, au compte 1068.

• A l'unanimité, **FIXE** les taux d'imposition pour l'exercice 2016 comme suit :

	TAUX 2015	TAUX 2016	BASE NOTIFIEE	PRODUIT SUR LA BASE NOTIFIEE
Taxe d'Habitation	18,22 %	18,22 %	11 613 000	2 115 889
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	22,34 %	22,34 %	13 506 000	3 017 240
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	51,91 %	51,91 %	55 600	28 862
			TOTAL	5 161 991

• Par 21 voix pour et 7 abstentions, **APPROUVE** les tarifs et les seuils minima des services publics municipaux et des prestations de service effectuées par la Ville pour l'exercice 2016.

• Par 21 voix pour et 7 abstentions, **DECIDE** de mettre à jour, à compter du 31 mars 2016, le prix de vente hors taxe des caveaux, sur la base du prix moyen par place, comme suit :

	Montant hors taxe
Caveau "1 place"	377,77 €
Caveau "2 places"	755,54 €
Caveau "3 places"	1 133,31 €
Caveau "4 places"	1 511,08 €
Caveau "Urne"	189,00 €

• A l'unanimité, **DECIDE** de verser aux associations les subventions dont le détail figure en annexe du budget primitif Ville de l'exercice 2016, conformément aux dispositions de la loi n° 92-125 du 6 février 1992, **DIT** que le montant total des subventions aux associations (hors concours aux écoles primaires privées redonnaises) s'élève à 262 880,00 €, **ATTRIBUE** :
- au Centre Communal d'Action Sociale de Redon une subvention de 373 000 €,
- à la Caisse des Ecoles de Redon une subvention de 2 500 €,
- au Service Départemental d'Incendie et de Secours une participation obligatoire de 563 171 €

et **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif Ville de l'exercice 2016.

NB : les conseillers, ayant des responsabilités au sein d'associations subventionnées par la Ville, ne prennent pas part au vote des subventions qui les concernent.

- *Pascal DUCHÊNE : Membre du Groupement Culturel Breton des Pays de Vilaine.*
- *Françoise FOUCHET : Vice-Présidente du Centre Social.*
- *Françoise FOUCHET : Membre du bureau de la M.A.P.A.R.*
- *Emile GRANVILLE : Président de Brezhoneg Bro Redon War-Raok.*
- *Marc DROGUET : Membre du Conseil d'Administration du Groupement Culturel Breton des Pays de Vilaine.*
- *Maria TORLAY : Secrétaire de l'A.I.D.E.*
- *Maria TORLAY : Membre du Centre Social.*
- *Jacques CARPENTIER : Membre du Conseil d'Administration de l'A.P.P.H.R.*
- *André CROGUENNEC : Vice-Président de l'OGEC Lycée Technique Marcel Callo.*
- *Jean-Marie PICHON : Trésorier des Scouts et Guides de France (Groupe Nominoë de Redon).*
- *Jean-Marie PICHON : Vice-Président de l'OGEC Lycée Notre Dame.*
- *Jean-Marie PICHON : Président de l'APEL Collège Le Cleu Saint-Joseph.*
- *Anne-Cécile HURTEL : Membre du bureau de la M.A.P.A.R.*
- *Rola ABI FADEL : Vice-Présidente de l'APEL Collège Le Cleu Saint-Joseph.*
- *Guillaume LE BASTARD : Membre du Conseil d'Administration de l'APEL Notre Dame.*
- *Jean-François LUGUÉ : Membre du Centre Social.*
- *Gilles PONDARD : Membre du Conseil d'Administration de la M.A.P.A.R.*
- *Gilles PONDARD : Co-Président du Football Club Atlantique Vilaine.*

• A l'unanimité, **APPROUVE** les termes de la convention par laquelle sont fixées les modalités d'attribution d'un concours financier à l'Office Municipal de la Culture et des Loisirs au titre de l'exercice 2016 et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer ladite convention.

• Par 19 voix pour et 6 voix contre (Mesdames FOUCHET, HURTEL et Monsieur PONDARD ne prennent pas part au vote), **CONFIRME** l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 3 000 € à la Maison d'Accueil du Pays de Redon et de Vilaine pour l'année 2016, **APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention de financement du 6 avril 2009 et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer ledit avenant.

• Par 26 voix pour (Madame TORLAY et Monsieur LUGUÉ ne prennent pas part au vote), **FIXE** le montant de la participation de la Ville au centre social Confluence à 127 853,21 € pour l'exercice 2016 et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer l'avenant à la convention de financement du centre social à intervenir.

• A l'unanimité, **DECIDE** de financer le poste de l'emploi jeune pérennisé par l'association Elan Sportif Redonnais, section handball, à hauteur de 3 294,44 € pour l'année 2016. Le montant du financement ainsi versé sera calculé au prorata de la durée effective du contrat durant l'année.

• Par 21 voix pour et 7 abstentions, **DECIDE** de réviser le montant de l'Autorisation de Programme du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare de Redon, **APPROUVE** la nouvelle répartition des Crédits de Paiement comme suit :

Réalisé 2012/2015 : 1 824 618 €
2016 : 9 650 646 € dont 5 432 300 € de restes à réaliser
2017 : 3 182 441 €

PRECISE que les dépenses seront équilibrées par des recettes comme suit :

Autofinancement communal : 7 553 213 €
Subventions : 9 675 616 €

DIT que le détail des dépenses et des recettes est présenté dans le tableau joint à la délibération et **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif Ville de l'exercice 2016.

• A l'unanimité, **DECIDE** de solliciter auprès du Département d'Ille-et-Vilaine des subventions de fonctionnement pour les actions suivantes du contrat départemental de territoire de la Communauté de Communes du Pays de Redon:

- Balades théâtrales: 5 000 €
- Vendredis du Port: 5 000 €
- Foire Teillouse - la Bogue: 12 000 €
- Animations de Noël: 15 000 €
- Transport urbain à caractère social: 4 270 €

et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer les conventions à intervenir ou tout document fixant les conditions et modalités de ces partenariats.

• A l'unanimité, **DECIDE** d'accorder une subvention d'équipement de 134 616,17 € à NEOTOA pour aider au financement de la réalisation des logements sociaux dans la ZAC du Châtel Haut Pâtis, **PRECISE** que cette subvention est prévue au budget Ville 2016 et sera amortie sur 5 ans et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer la convention relative à l'attribution d'un concours financier à NEOTOA pour la réalisation de logements sociaux dans la ZAC du Châtel Haut Pâtis.

• A l'unanimité, **FIXE** à 7,55 euros par enfant scolarisé dans les écoles maternelles privées de Redon le montant de la participation de la Ville aux dépenses de l'arbre de Noël 2016 et **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif Ville de l'exercice 2016.

• A l'unanimité, **FIXE**, pour l'année 2016, les participations de la Ville dans le cadre des sorties organisées par les écoles maternelles et élémentaires publiques et privées de Redon, en fonction des projets et par élève redonnais à :

- 3,80 euros par jour pour les classes de mer, de nature, de montagne et autres activités,
- 5,35 euros par jour pour les classes de neige.

DIT qu'il sera donné priorité aux classes de découverte sur les autres activités scolaires, jusqu'à hauteur des crédits votés et **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif Ville de l'exercice 2016.

• Par 21 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions, **ADOPTE** le budget primitif Ville arrêté aux montants annexés à la présente délibération en recettes et en dépenses comme suit:

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	15 940 678 €	14 382 100 €
Dépenses	15 567 678 €	14 382 100 €
Excédent	373 000 €	-

PRECISE que l'excédent présenté par la section de fonctionnement n'est pas contraire au principe comptable de l'équilibre budgétaire qui stipule que "n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent et dont la section d'investissement est en équilibre réel après reprise, pour chacune des sections, des résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent" et **INDIQUE** que la Ville a décidé, par délibération en date du 15 décembre 1995, de voter le budget par nature avec présentation fonctionnelle, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et de l'opération pour la section d'investissement.

• Par 21 voix pour et 7 abstentions, **ADOPTE** le budget primitif Eau arrêté aux montants annexés à la présente délibération et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit:
- Exploitation : .....391 655,00 €
- Investissement : .....878 935,00 €

• Par 21 voix pour et 7 abstentions, **ADOPTE** le budget primitif Assainissement arrêté aux montants annexés à la présente délibération et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit:
- Exploitation :.....228 549,00 €
- Investissement : .....1 518 162,00 €

• Par 21 voix pour et 7 abstentions, **ADOPTE** le budget primitif Assainissement non Collectif arrêté aux montants annexés à la présente délibération et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit:
- Exploitation :.....3 800,00 €

• Par 21 voix pour et 7 abstentions, **ADOPTE** le budget primitif Cimetière-Caveaux arrêté aux montants annexés à la présente délibération et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit:
- Exploitation :.....46 910,00 €

• Par 21 voix pour et 7 voix contre, **ADOPTE** le budget primitif Maison Médicale arrêté aux montants annexés à la présente délibération et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit:
- Fonctionnement : .....76 600,00 €
- Investissement : .....129 704,00 €

• Par 21 voix pour et 7 abstentions, **ADOPTE** le budget primitif du budget annexe Production d'Energie Photovoltaïque arrêté aux montants annexés à la présente délibération et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Exploitation : ..... 21 000,00 €
- Investissement : ..... 16 300,00 €

• A l'unanimité, **FIXE** le montant de la prime annuelle à 837 € pour le personnel des catégories A et B, et à 906 € pour le personnel de la catégorie C, **RAPPELLE** que cette prime est versée au personnel permanent et non permanent, à l'exclusion des agents ayant moins de trois mois de services publics effectifs et consécutifs et **PRÉCISE** que cette prime est attribuée :

- pour la période comprise entre le 1er juin 2015 et le 31 mai 2016, avec la rémunération du mois de juin 2016, en proportion de la quotité de travail réellement effectuée et de la période d'activité effective,
- ou, en dehors de la période de référence précitée, à due proportion avec la dernière rémunération versée en cas de fin de position d'activité, sur la base du montant annuel connu au dernier jour d'activité rémunérée,
- et, à titre exceptionnel, pour les agents sollicitant le versement d'un acompte sur prime, au prorata de la période considérée, dès lors que la demande apparaît justifiée.

• A l'unanimité, **DECIDE** de constituer un groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Pays de Redon pour la passation d'un marché de fourniture de services de télécommunications (téléphonie fixe, téléphonie mobile et Internet), **ACCEPTE** que la Ville soit désignée coordonnatrice du groupement, **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes, **DIT** qu'une Commission d'Appel d'Offres spécifique pour ce groupement est créée, **ELIT** Monsieur Louis LE COZ comme titulaire et Monsieur Jacques CARPENTIER comme suppléant pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le 1er Maire-Adjoint à signer :

- la convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville et la Communauté de Communes,
- les marchés à intervenir, pour le compte de chacun des membres du groupement.

Vu pour être affiché le 4 avril 2016 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Redon, le 4 avril 2016,

Le Maire,
Pascal DUCHÊNE